



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 13280

### Texte de la question

M François Patriat demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ou en sont les actuelles négociations relatives à la situation des professionnels para-médicaux orthophonistes et psychomotriciens dans la fonction publique hospitalière.

### Texte de la réponse

Reponse. - Après une large consultation des organisations syndicales et des associations professionnelles, le nouveau statut particulier des personnels de rééducation dans lequel se trouvent inclus les orthophonistes et les psychomotriciens - a été examiné à deux reprises par le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière lors de ses réunions des 23 mars et 9 mai derniers. Ce texte qui apporte aux intéressés des avantages équivalents aux avantages dont ont bénéficié les personnels infirmiers en novembre 1988 sera transmis pour avis au Conseil d'Etat et publié dans les meilleurs délais possibles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patriat François](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13280

**Rubrique :** Hôpitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mai 1989, page 2317